

# SELARL SILEX Maître Stéphane IMBERT



Avocat au Barreau de Nice - 19 rue de la Préfecture 06300 NICE  
Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans une maison à usage d'habitation sise à NICE (06), 15 Chemin de l'Archet  
**UN APPARTEMENT** au rez-de-chaussée  
et **UNE CAVE** au rez-de-jardin

## **ADJUDICATION JEUDI 14 FEVRIER 2019 à 9H**

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE  
Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - Description** : Dans une maison à usage d'habitation sis à Nice (AM), 15 Chemin de l'Archet, élevée d'un rez-de-jardin, d'un rez-de-chaussée et d'un unique étage, cadastré section ND n° 84, lieudit «15 Chemin de l'Archet» pour 5a 32 ca, savoir :

**LOT 4 : UN APPARTEMENT** de 45,07 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée, occupant l'angle sud-est du bâtiment, composé de deux pièces, cuisine, débarras, cabinet de toilette avec wc incorporé et couloir - sans indication de parties communes.

**LOT 2 : UNE CAVE** au rez-de-jardin, occupant la partie médiane de ce niveau - sans indication de parties communes.

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

**Nom et qualité des parties - procédure** : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Jean DUGAST, décédé à Saint Laurent du Var (06700) le 31 mars 2010.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 3 septembre 2018 suivi d'un jugement de rétractation rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nice en date du 7 novembre 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

**Mise à prix** : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de : **SOIXANTE MILLE EUROS**

# 60.000 €

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

**Paiement du prix** : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée** : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuite de vente** : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n°18/229, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 13 décembre 2018 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

**VISITES : - lundi 21 janvier 2019 de 10h30 à 11h30  
- lundi 28 janvier 2019 de 10h30 à 11h30**